



COMITE SYNDICAL DU SMEGREG REUNION PLENIERE DU 08 JUIN 2021 PROCES - VERBAL

DELEGUES PRESENTS (PRESENTIEL ET VISIO-CONFERENCE)

Mme CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Eva MILLIER	Conseillère métropolitaine
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental

DELEGUES REPRESENTES

M. Eric ARRIGONI <i>pouvoir donné à M. CLEMENT</i>	SIAEPA de Castelnaud-de-Médoc
M. Gérard CHAUSSET <i>pouvoir donné à Mme CASSOU-SCHOTTE</i>	Conseiller métropolitain
M. Jean-Luc DARQUEST <i>pouvoir donné à M. DURAND</i>	SIEPA du nord libournais
M. Dominique FEDIEU <i>pouvoir donné à M. RENARD</i>	Conseillère métropolitaine
M. Bernard GARRIGOU <i>pouvoir donné à M. RENARD</i>	Conseiller départemental
M. Guillaume GARRIGUES <i>pouvoir donné à Mme MILLIER</i>	Conseiller métropolitain
M. Gérard GAY <i>pouvoir donné à M. DURAND</i>	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
Mme Carole VEILLARD <i>pouvoir donné à M. SAUBUSSE</i>	Conseillère départementale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN PRESENTIEL)

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mme Nathalie BRICHE	Conseil départemental
M. Henri DECROS	Payeur départemental
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO-CONFERENCE)

M. Philippe BLAIN	SIEA du Blayais
Mme Sophie BRANA	Commune de Le Porge
M. Bernard DAURIAN	SIEA du sud Bazadais
Mme Clémentine MAUCORT	Bordeaux Métropole



Monsieur Renard étant retardé, Mme Cassou-Schotte en tant que vice-présidente, ouvre la séance à 10 heures.

Monsieur Ghesquière est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (15 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.



1. Procès-verbal de la réunion du 17 mars 2021

Ne donnant pas lieu à observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2020

Mme Cassou-Schotte donne la parole à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport avec un diaporama, le rapport d'activité 2020 ayant été adressé aux délégués sous un format brut.

Mme Cassou-Schotte relève les conditions particulières d'accueil des stagiaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical valide le projet de rapport d'activité 2020 qui lui a été présenté.

3. Compte de gestion 2020

La parole est donnée à Mme Bégué pour, à l'aide d'un diaporama, une présentation du compte de gestion transmis par M. le Payeur départemental. Ce compte de gestion fait apparaître un résultat global de clôture de l'ordre de 880 000 €, résultat qui sera reporté sur l'exercice 2021 pour clôturer les actions entreprises les exercices précédents et engager de nouvelles études en 2021.

Des extraits du document « Valorisation du Compte de Gestion » établi par M. le Payeur départemental sont présentés.

M. Decros souligne l'intérêt d'un tel document schématique.

En réponse à une question de Mme Cassou-Schotte, Mme Bégué indique que le résultat déficitaire constaté en 2019 était dû à des charges plus importantes que les recettes encaissées, l'excédent de l'exercice précédent ayant servi à financer ces dépenses ; en clôture, le résultat est excédentaire.

M. Decros explicite ce résultat en revenant à la page 23 du compte de gestion et précise qu'un déficit sur une année n'est pas signe de mauvaise gestion, bien au contraire.

Sur proposition du Président, le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le compte de gestion 2020 qui lui a été présenté.

4. Compte administratif 2020

La présidence de la séance est confiée à M. Durand en tant que doyen d'âge des délégués présents, M. Renard ayant quitté la salle.

Mme Bégué présente les grandes masses du compte administratif 2020 dans les deux sections en diffusant une fiche synthétique.

Elle ajoute un document transmis également par M. le Payeur relatif aux délais de paiement qui est de l'ordre de cinq jours en moyenne en 2020.

M. Decros commente ce graphique ; Mme Cassou-Schotte se félicite de ces délais.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (12 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le compte administratif 2020.

5. Affectation résultat 2020

Mme Bégué présente la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2020 tant en investissement qu'en fonctionnement, résultat repris de façon anticipée lors du vote du budget primitif en mars dernier.

M. Durand pose la question de l'usage de ces 880 000 €.

Mme Bégué indique qu'un montant de 772 954 € reste engagé au 31 décembre 2020 pour poursuivre les études sur le Cénomaniensud Gironde, la recherche de ressources de substitution et les études demandées par la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des Nappes profondes de Gironde.

Mme Cassou-Schotte relève la pertinence de la question de M. Durand et demande, dans la mesure où les contributions des membres vont venir s'ajouter, s'il y a d'autres études en projet.

M. de Grissac le confirme. Il précise que l'entrée d'un nouveau membre se traduit par une diminution des contributions des autres membres, le volume global des contributions au budget demeure toujours constant ; les crédits engagés sur les études qui durent plus d'une année se reportent sur les exercices suivants.

En l'absence de question et à l'unanimité des membres présents ou représentés (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte la proposition d'affectation du résultat 2020.

6. Contributions des membres au budget 2021 suite à l'entrée de la Communauté de communes du Val de l'Eyre

La parole est donnée à M. de Grissac qui présente ce rapport en s'appuyant sur un diaporama.

Mme Cassou-Schotte note l'effet positif de l'accueil de nouveaux membres.

Après avoir rappelé les règles de calcul des contributions, un tableau mentionnant le montant de la contribution de chaque membre est présenté ; l'entrée de la Communauté de communes du Val de l'Eyre se traduit par une diminution des contributions des autres membres de 1,2 %.

En l'absence de question et à l'unanimité des membres présents ou représentés (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical arrête les contributions des membres au budget 2021.

7. Budget 2021 - Décision modificative n° 1

Mme Bégué présente le détail de ce projet de décision modificative d'un montant total de 138 500 €, motivée par l'entrée de la Communauté de communes du Val de l'Eyre et la récente notification de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

En l'absence de question et à l'unanimité des membres présents ou représentés (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical approuve la proposition de décision modificative n° 1.

8. Point sur le programme 2021

La parole est donnée à M. de Grissac qui présente ce rapport illustré d'un diaporama.

Le contenu du programme d'actions 2021 a été arrêté lors de la réunion du 17 mars dernier ; il s'agit aujourd'hui d'ajouter une nouvelle action et de préciser les modalités de mise en œuvre de trois actions déjà programmées, qu'il s'agisse de leur contenu, des coûts correspondants ou des modalités administratives de déclinaison.

M. Renard indique que l'exemple de la recherche d'une ressource de substitution pour le SIAEPA de Caudrot illustre l'intérêt du SMEGREG en matière de mutualisation des risques.

Sur la question de la refonte des sites Internet, M. Renard souhaite que deux ou trois élus soient associés à la réflexion.

M. Renard émet deux observations suite à la présentation sur la révision des Volumes maximum prélevables objectifs (VMPO). Tout d'abord on voit apparaître dans ce qui motive ce travail la nécessité de satisfaire les besoins futurs et non plus seulement de rechercher des ressources de substitution pour répondre aux besoins existants en soulageant l'Eocène. Cette préoccupation n'était pas celle qui avait prévalu à la création de l'établissement, on ne parlait alors que de substitution. Cette évolution logique vers la recherche des ressources du futur est à rapprocher des évolutions des missions statutaires de l'établissement, étant entendu que l'Etat avait en son temps fait remarquer que le Département ne disposait plus de la clause de compétence générale.

Ensuite il faut que les membres du SMEGREG gardent à l'esprit qu'ils sont partenaires. Ils ne doivent pas venir y chercher des solutions à leurs propres problèmes mais bien s'inscrire dans une approche collective des enjeux de l'alimentation en eau potable et de la gestion équilibrée et durable des ressources. Le projet de champ captant des Landes du Médoc porté par Bordeaux Métropole est la parfaite illustration de ces questions d'interdépendance des territoires.

Mme Cassou-Schotte souscrit aux réflexions de M. Renard, s'inscrit dans une recherche de cohérence des politiques à mener autour de l'eau et confirme que ces réflexions sont à mener à l'échelle pertinente qui est sur bien des aspects celle du département à minima.

M. de Grissac ajoute que cette recherche de l'échelle pertinente est l'une des motivations de la réflexion engagée sur la gestion de l'Oligocène centre.

Après en avoir délibéré, à l'unité des membres présents ou représentés (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical :

- valide les propositions de modifications et d'ajouts au programme 2021 et notamment :
 - ✓ le retraitement de lignes sismiques en périphérie de la structure anticlinale de Villagrains Landiras ;
 - ✓ le programme de recherches de ressources de substitution pour le Syndicat de Caudrot ;
 - ✓ la réalisation de nouvelles simulations pour la révision des VMPO des unités de gestion Nord et Littoral et l'engagement de la réflexion sur les modalités de gestion de l'Oligocène centre ;
- autorise le recours à un prestataire extérieur ou à un emploi sous contrat à durée déterminée pour la refonte des sites internet smegreg.org et jeconomiseleau.org ;
- autorise le Président à engager toute procédure et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces études (conventions, marchés, contrats) ainsi qu'à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

La parole est donnée à M. Lafficher pour un focus sur l'étude relative à la recherche de ressources de substitution dans l'est du département de la Gironde.

M. Renard se fait confirmer que la hiérarchisation des ressources alternatives identifiées ne prend pas en compte, à ce stade, les questions de raccordement aux infrastructures existantes et de traitement à mettre en œuvre. M. Lafficher confirme que seuls les critères de disponibilité de la ressource sont pris en compte lors de la notation.

M. Renard se fait également confirmer que pour les alluvions, seuls les critères de qualité ont été pris en compte, et pas encore les incompatibilités avec des enjeux environnementaux locaux. Il cite l'exemple des recherches menées dans les années 2000 sur les alluvions de la Garonne et de leur compatibilité avec la Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) de la Garonne.

En conclusion, M. de Grissac appelle l'attention des délégués sur l'absence de ressource alternative à l'Eocène centre pour certains services du nord est du département, ce qui amène à envisager des augmentations des autorisations de prélèvement pour ces services. Ceci peut se concevoir si des substitutions sont mises en œuvre dans les secteurs où des ressources alternatives existent, sous réserve que soient mis en œuvre des mécanismes de partage des coûts de substitutions avec contribution des services autorisés à augmenter leurs prélèvements à l'Eocène centre.

M. Renard confirme l'importance de ce constat qui doit interroger les acteurs. Pour lui, ce sont des questions de territorialisation, en lien avec les enjeux de développement du territoire girondin, qui doivent nous amener à réfléchir dans le cadre et de la révision des autorisations de prélèvement et de l'interSCOT, non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps. Ainsi des solutions de substitution qui nous apparaissaient très coûteuses car basées sur des transferts d'eau sur de longues distances, ne sont peut-être pas à délaissier faute d'alternative, ou du fait de solutions locales trop limitées.

Il nous faut réfléchir en prenant de la hauteur, comme dans le cadre du schéma départemental, en se posant la question de la maîtrise d'ouvrage des solutions qui seront retenues. Ce n'était pas un sujet lors de la création du SMEGREG puisqu'on ne s'intéressait alors qu'à la substitution. On est là sur une question plus large de l'approvisionnement en eau future du territoire, et il nous faut une organisation institutionnelle adaptée à ces enjeux.

9. Questions diverses

1. Avis sur le projet de SDAGE Adour-Garonne

M. de Grissac présente ce rapport à travers trois observations.

M. Renard en souligne la pertinence.

Après en avoir délibéré, à l'unité des membres présents ou représentés (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte la proposition d'avis sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne qui lui a été présentée.

2. Régie avances - Suppression du numéraire

Mme Bégué présente les tenants de cette modification à la régie d'avances.

Après en avoir délibéré, à l'unité des membres présents ou représentés (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical valide le principe de la suppression du numéraire dans la régie d'avances.

3. Mutation d'un agent - Prise en charge de jours épargnés sur son compte épargne temps.

Mme Bégué présente ce rapport ; M. Renard propose une prise en charge de 50%.

Après en avoir délibéré, à l'unité des membres présents ou représentés (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical valide le principe d'indemnisation de la moitié des 16 jours inscrits sur le compte épargne temps de Frédéric LAPUYADE et autorise le Président à signer une convention avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise et à procéder au paiement correspondant.

4. Trophées "Economies d'eau"

M. Renard souligne l'importance de cette récompense que présente ensuite M. de Grissac.

M. Renard interpelle M. Durand pour le féliciter car le SIAO de Carbon Blanc a également été récompensé.

Après en avoir délibéré, à l'unité des membres présents ou représentés (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical prend acte et se félicite de l'attribution au SMEGREG de deux des quatre trophées "économies d'eau" décernés en 2021.

5. Modalités d'exercice du télétravail au sein du SMEGREG

Après en avoir délibéré, à l'unité des membres présents ou représentés (15 voix pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical valide la mise en conformité des modalités d'exercice du télétravail au sein de l'établissement arrêtées le 12 juin 2019 et modifiées le 21 octobre 2020 avec les dispositions du décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, M. Renard clôt la séance à 11h30.

Fait à Bordeaux, le 8 septembre 2021

Le secrétaire de séance



Maxime GHESQUIERE